



Le Guichet unique de l'habitat, c'est :

- ✓ Bénéficier de conseils neutres gratuits et d'un accompagnement personnalisé.
- ✓ Mieux connaître son logement pour déterminer et effectuer les travaux vraiment nécessaires à réaliser, en toute confiance.
- ✓ Identifier les aides pour les travaux de rénovation de votre logement.

### En complément du Guichet unique de l'habitat :

- L'**ADILE** peut être soutien sur des questions juridiques (voisinage, locatif, etc) et financières (accession à la propriété), de manière gratuite et neutre.
- Le **CAUE 85** vous accompagne gratuitement pour garantir la qualité architecturale de vos projets et leur bonne intégration dans l'environnement.

Plus d'informations sur les permanences et les prises de rendez-vous sur [www.paysdechantonnay.fr](http://www.paysdechantonnay.fr).



Ce guichet proposé par la Communauté de communes est un service France Rénov'.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay ne fait aucun démarchage.



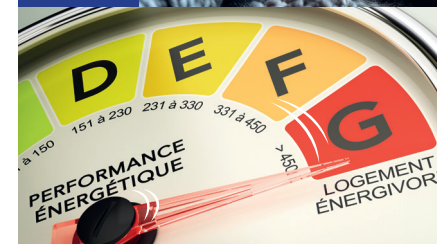
— Partenaires financiers —



02 51 94 40 23

[habitat@cc-paysdechantonnay.fr](mailto:habitat@cc-paysdechantonnay.fr)  
[www.paysdechantonnay.fr](http://www.paysdechantonnay.fr)

# Guichet unique de l'habitat



Vous conseiller et vous accompagner dans vos projets

RÉNOVER • AMÉLIORER • ADAPTER



# Les travaux éligibles au parcours du guichet

## Le parcours



### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, etc.

### RÉNOVATION POUR LA LOCATION À L'ANNÉE

Travaux dans un logement en précarité énergétique ou vétuste.

### RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ OU INDIGNE

Travaux d'ampleur, d'énergies, traitement, etc.

### TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT OU AU HANDICAP

Salle de bains, douche à l'italienne, rampe d'accès, sanitaires surélevés, monte-escalier, etc.

### INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Je souhaite être conseillé au sujet de l'installation de panneaux photovoltaïques.

#### 1. APPEL au Guichet unique de l'habitat

Pour donner les premières informations sur mon projet.

#### 2. RENDEZ-VOUS avec un conseiller habitat

- Je viens avec tous les documents pouvant expliquer mon projet (plans, photos, factures de consommations énergétiques, avis d'imposition, devis, etc.).
- Nous échangeons sur les travaux à envisager et les dispositifs d'aides auxquels je suis éligible.

#### 3. VISITE technique

Dans le logement et avec le conseiller habitat, afin d'évaluer et affiner les travaux à mener.

#### 4. Constitution DU DOSSIER

- Si je souhaite réaliser les travaux prescrits, je valide mon projet et je suis accompagné pour l'analyse des devis et dans les démarches de subvention par mon conseiller habitat.

#### 5. Réalisation DES TRAVAUX

- À la réception des accords de subvention, je peux signer les devis et réaliser les travaux.
- Une visite de fin de travaux est organisée par le conseiller habitat afin d'assurer la bonne réception des travaux.

#### 6. Versement DES AIDES

- Je transmets les factures acquittées aux partenaires financiers avec l'aide du conseiller habitat.
- Les aides sont versées.

## Les conditions d'accompagnement

- Les logements doivent avoir plus de 15 ans pour les travaux de rénovation énergétique sauf photovoltaïques.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment reconnus 
- Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de votre dossier de demande de subvention.
- Ne signez pas de devis avant de prendre RDV.

### LES BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaire occupant son logement
- Propriétaire bailleur
- Locataire
- Accédant à la propriété